Image not found or type unknown

Représentation à un héritage

Par **genovefa**, le **10/07/2014** à **10:48**

Bonjour
Mon père étant décédé je suis héritière pour partie. je souhaiterais savoir si ma fille adoptive (eh bien que ce ne soit qu'une adoption simple qui ne permet pas normalement pas de prétendre à l'héritage des ascendants de l'adopté)peut par la représentation me remplacer pour bénéficier de cet héritage.
je vous remercie.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés